

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-26-0505 du 02/01/2026

Décision du 1 janvier 2026

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT PROLONGATION DE LA NOMINATION
DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE (DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES)

Délégation encadrement supérieur et talents

RÉSUMÉ

Décision du 1 janvier 2026 formalisant la prolongation de la nomination du référent déontologue (Direction générale des Finances publiques). Nomination prise par décision du 27 décembre 2017 publiée au BOFIP-RHO-18-0530 du 16 janvier 2018 avec application au 1^{er} janvier 2018.

Date d'application : 01/01/2026

DOCUMENTS À ABROGER

Décision du 3 janvier 2025 (BOFIP-RHO-25-0570 du 17/01/2025)

SOMMAIRE

PARTIE 1: DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT PROLONGATION DE LA NOMINATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE (DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES).....3

PARTIE 1 : DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT PROLONGATION DE LA NOMINATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE (DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DÉCISION DU 1 JANVIER 2026

portant prolongation de la nomination du référent déontologue
(Direction générale des Finances publiques)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 3 avril 2008 portant organisation de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique.

DÉCIDE

Article 1^{er}

M. François COUSIN, administrateur de l'État, du grade transitoire, est renouvelé dans ses fonctions de référent déontologue de la Direction générale des Finances publiques, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques.

FAIT À PARIS, LE 1 JANVIER 2026
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AMÉLIE VERDIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756